S'il se positionne entre les quatre membres [de sa femme] puis la pénètre, les grandes ablutions sont obligatoires.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « S'il se positionne entre les quatre membres [de sa femme] puis la pénètre, les grandes ablutions sont obligatoires. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Lorsque l'homme se place entre les quatre extrémités de sa femme, c'est-à-dire : ses deux mains et ses deux jambes, puis qu'il fait entrer son sexe dans celui de la femme, alors tous les deux devront faire leurs grandes ablutions. Et ce, même s'il n'y a pas éjaculation. En effet, la pénétration, seule, est une cause qui rend obligatoire les grandes ablutions.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3533